

AVIS DE FUSION

PROJET DE FUSION-ABSORPTION DES SOCIETES LAFARGE BETONS ET LAFARGE GRANULATS PAR LAFARGE CEMENTS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 mars 2014, la société **LAFARGE CEMENTS**, société anonyme au capital de 524 073 390 dirhams et dont le siège social est fixé à Casablanca – 6 route de Mekka – Quartier les crêtes, immatriculée au Registre de commerce de Casablanca sous le No 40 779 d'une part, et les sociétés **LAFARGE GRANULATS**, société anonyme simplifiée de droit marocain au capital social de 8 000 000 dirhams, dont le siège social est situé au 6, rue de Mekka, quartier des crêtes, Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 181137, et **LAFARGE BETONS**, société anonyme simplifiée de droit marocain au capital social de 55 000 000 dirhams, dont le siège social est situé au 6, rue de Mekka, quartier des crêtes, Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 56601, d'autre part, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption des sociétés Lafarge Granulats et Lafarge Bétons par Lafarge Ciments.

Motifs et buts de la fusion : La fusion permettrait le déploiement d'une stratégie intégrée de développement d'une offre de services et de solutions constructives et ce, à travers une plus forte coopération entre les différentes activités du Groupe, à savoir ciments, bétons et granulats. Elle permettrait aussi de mettre en œuvre les synergies entre les différents pôles d'activité et d'améliorer le positionnement et la visibilité du Groupe auprès de ses clients et ses partenaires.

Conditions et modalités de la fusion : Les comptes de référence de l'opération de fusion sont les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Actifs évalués à : 126 129 586,38 dirhams pour Lafarge Granulats
721 610 054,11 dirhams pour Lafarge Bétons

Passifs évalués à : 72 649 407,89 dirhams pour Lafarge Granulats
524 353 557,16 dirhams pour Lafarge Bétons

Actifs nets apportés : 53 480 178,49 dirhams pour Lafarge Granulats
197 256 496,95 dirhams pour Lafarge Bétons

La prime de fusion s'élève à un montant de 51 133 528,09 dirhams.

La fusion aura un effet rétroactif au 1er janvier 2014.

Lafarge Ciments aura la propriété et la jouissance des biens et droits de Lafarge Granulats et de Lafarge Bétons à compter de la date de réalisation de la fusion. L'ensemble du passif de Lafarge Granulats et de Lafarge Bétons à la date de réalisation de la fusion seront transmis à Lafarge Ciments.

Dès lors que Lafarge Ciments sera détentrice, à la date de réalisation de la fusion, de la totalité des actions de Lafarge Granulats et de Lafarge Bétons, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de Lafarge Ciments et, en conséquence, aucun rapport d'échange n'a été déterminé.

Le projet de fusion sera soumis à l'approbation des assemblées générales extraordinaires des trois sociétés.

Conformément aux articles 226, 227 et 228 de la loi 17.95. sur les sociétés anonymes, le dépôt légal de ce projet de fusion a été effectué pour Lafarge Ciments en date du 5 mai 2014 au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le numéro 547 909.

Pour extrait et mention

A PROPOS DE LAFARGE MAROC...

LAFARGE MAROC CONTRIBUE À LA CONSTRUCTION DE VILLES MEILLEURES :

Lafarge Maroc est une entreprise détenue pour moitié par le Groupe Lafarge, leader mondial des matériaux de construction et pour moitié par la Société Nationale d'Investissement (SNI).

Lafarge Maroc accompagne le développement du Royaume depuis 1928. Il est aujourd'hui le leader national des matériaux de construction : ciment, béton, granulats, plâtre et chaux. Pour accompagner l'urbanisation de notre pays, Lafarge Maroc propose des solutions et des services innovants qui contribuent à la construction de Villes Meilleures, plus accueillantes, plus durables, plus connectées et plus belles.

Lafarge Maroc intègre le principe de développement durable dans ses processus d'actions, pour être un exemple en matière de protection de l'environnement à travers notamment son 1^{er} parc éolien privé au Maroc de 32 MW, la réhabilitation de ses carrières et la valorisation de déchets comme combustibles et matériaux de substitution. 15% des investissements de Lafarge Maroc sont consacrés à la préservation de l'environnement.

Lafarge Maroc a été parmi les premières entreprises ayant obtenu en 2007 le label Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) de la CGEM et en 2012 le trophée « Top Performer Maroc » de Vigeo, lui attribuant la meilleure performance sur les critères de respect de la liberté syndicale, de la promotion du droit de la négociation collective et de celle du dialogue social.

CONTACTS COMMUNICATION :

Malika Youssoufine, Direction Ressources Humaines et Communication 05 22 52 99 37 malika.youssoufine@lafarge.com

Jamal Hyabi, Département Relations Publiques et Communication Externe 05 22 52 99 37 jamal.hyabi@lafarge.com